

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **VOI 056-6283/19/BM**

#### **■ Demande de subvention auprès du Département pour le financement de l'opération "Requalification de l'entrée Ouest de la commune de Miramas pour la desserte du village des Marques" - Tranche 2018 - Chemin de Calameau MET 19/11099/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

La commune de Miramas est concernée par plusieurs projets structurants dont le contournement routier de la ville par l'ouest et le projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) quartier de la Péronne.

La création de la Zone d'Aménagement Concerté de la Péronne a été approuvée par délibération n° 93/12 du 22 mars 2012 du SAN Ouest Provence fusionné au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette ZAC vise à développer sur le territoire intercommunal une offre qualitative de foncier aménagé, permettant l'accueil d'activités économiques autres qu'industrielles, favorisant ainsi le développement et l'attractivité du territoire, ainsi que l'emploi local. Cette ZAC accueillera à terme une activité économique diversifiée (tertiaire, commerce, artisanat...).

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Juillet 2019

Par délibération n° 356/12 du 8 octobre 2012, le SAN Ouest Provence a confié à l'EPAD Ouest Provence la réalisation de la ZAC de la Péronne et a approuvé les termes de la concession d'aménagement correspondante notifiée le 21 décembre 2012.

Pour développer l'accessibilité de ce secteur et assurer le bon fonctionnement du Village de Marques, des travaux de requalification de l'entrée ouest de la ville ont été identifiés. Ces travaux concernent l'entrée de ville n° 1, l'entrée de ville n° 2 et voie nord/sud, le boulevard Aubanel et le chemin de Calameau.

Le 11 décembre 2015, la Commission Permanente du Département des Bouches-du-Rhône a accordé au SAN Ouest Provence une subvention d'un montant de 250 000 euros pour le financement des travaux de l'entrée de ville n°1 dans le cadre du dispositif « Aide aux équipements structurants – Aide exceptionnelle – Tranche 2015 ».

Le 16 décembre 2016, la Commission Permanente du Département des Bouches-du-Rhône a accordé à la Métropole Aix-Marseille-Provence une subvention d'un montant de 1 800 000 euros pour le financement des travaux de l'entrée de ville n° 2 et la voie nord-sud dans le cadre du dispositif « Aide aux équipements structurants – Aide exceptionnelle – Tranche 2016 ».

Le 15 septembre 2017, la Commission Permanente du Département des Bouches-du-Rhône a accordé à la Métropole Aix-Marseille-Provence une subvention d'un montant de 2 000 000 euros pour le financement des travaux d'aménagement du Boulevard Aubanel dans le cadre du dispositif « Aide aux équipements structurants – Aide exceptionnelle – Tranche 2017 ».

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Aide aux équipements structurants – Aide exceptionnelle – Tranche 2018 » pour le financement des travaux du chemin de Calameau dans le cadre de la « Requalification de l'entrée ouest de la commune de Miramas pour la desserte du Village de Marques » et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette tranche est estimé à 1 900 000 euros hors taxes.  
Le plan de financement prévisionnel pour la tranche 2018 est le suivant :

Conseil Départemental 13 « Aide aux équipements structurants – Aide exceptionnelle – Tranche 2018 – Chemin de Calameau »	50 %	950 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	50 %	950 000,00 euros
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>1 900 000,00 euros</b>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° URB 026-5157/18/ CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 approuvant la révision de l'opération 201751500 rattachée au programme n°175060BP ;
- La délibération n° FAG 092-4908/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant approbation du budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence et adoption du budget primitif 2019 et des Etats Spéciaux de Territoire ;

**Signé le 20 Juin 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 Juillet 2019**

- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis du Conseil de territoire Istres-Ouest Provence du 19 juin 2019.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Requalification de l'entrée Ouest de la commune de Miramas pour la desserte du Village des Marques » Tranche 2018 – Chemin de Calameau;
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône.

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter l'aide financière auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget primitif 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, chapitre 2017501500, nature 204182, code opération 2017501500.

La recette correspondante sera inscrite au Budget primitif 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement, nature 1323, code opération 2017501500.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC